

Les stages optionnels de psychiatrie adulte

Expertise, évaluation et gestion du risque de violence

Milieu offrant le stage – IPPM

Buts :

À la fin de son stage en psychiatrie légale, le résident sera en mesure de :

1. démontrer une connaissance des lois civiles (coutumières) et criminelles en vertu desquelles différentes évaluations psychiatriques peuvent être demandées ou ordonnées
2. produire les différents types d'expertises pouvant être demandés par un tribunal ou une autre instance (aptitude à comparaître, responsabilité criminelle, évaluation présentencielle, Commission d'examen des troubles mentaux...)
3. comprendre dans leurs grandes lignes les courants jurisprudentiels influençant l'analyse d'une question légale précise (exemple : la responsabilité criminelle) et la pratique médico-légale
4. comprendre les différentes valeurs qui sous-tendent les raisonnements juridiques et médicaux
5. décrire le fonctionnement du processus judiciaire (mise en accusation, comparution au tribunal, système correctionnel)
6. clarifier avec un demandeur le sens d'un mandat médico-légal
7. rédiger un rapport médico-légal et négocier, le cas échéant, les dates de production de ce rapport
8. assurer le suivi multidisciplinaire de patients sous mandat judiciaire, nonobstant les obstacles (piètra autocritique, pauvre motivation, clivage d'équipe, etc.)
9. formuler, le cas échéant, une mise en garde détaillée à son patient, consigné au dossier, spécifiant le contexte particulier d'une évaluation médico-légale, notamment quant aux limites de la confidentialité
10. étoffer un diagnostic multiaxial pour les patients (souvent aux prises avec une problématique complexe, de la co-morbidité et présentant un risque élevé de violence) admis sous ses soins tout en proposant un traitement approprié
11. agir à titre de leader au sein de l'équipe multidisciplinaire, notamment en explicitant le sens des directions cliniques, mais également en fournissant de l'enseignement aux autres membres de l'équipe ainsi qu'aux différents intervenants du réseau psychiatrie- légale déjà impliqués auprès du patient (ou appelés à l'être)
12. communiquer ou défendre ses opinions médico-légales et cliniques devant divers interlocuteurs (collègues, juges, avocats, médias, etc.)

Compétences générales

Expert médical

Le résident pourra :

1. mettre en œuvre dans son travail clinique ses connaissances psychiatriques générales en sémiologie, nosologie et thérapeutique
2. maîtriser les différents diagnostics et comorbidités rencontrés chez les patients souffrant de troubles graves et persistants
3. identifier et tenir compte dans ses évaluations des différents articles de loi souvent en cause chez les patients admis en expertise : aptitude à subir un procès, responsabilité criminelle, évaluation présentencielle, délinquant dangereux, délinquant à contrôler, etc.
4. discuter des courants jurisprudentiels influençant l'analyse d'une question légale précise (exemple, la responsabilité criminelle) et la pratique médico-légale
5. connaître les différentes valeurs qui sous-tendent les raisonnements juridiques et médicaux

6. décrire le fonctionnement de la Commission d'examen des troubles mentaux et les enjeux reliés à un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux (article 16 du Code criminel canadien)
7. utiliser et décrire les principales échelles d'évaluation du risque de violence (tests actuariels, outils structurés de jugement clinique, pertinence, limites)
8. utiliser différentes techniques d'entrevue nécessaires à la cueillette d'informations pertinentes

De plus, le résident sera en mesure de :

1. adapter ses stratégies de façon à obtenir le meilleur rapport possible avec des patients souvent difficiles
2. identifier et gérer les éléments transférentiels et contre-transférentiels de façon (créative) efficace
3. utiliser plusieurs stratégies en entrevue afin d'obtenir le maximum de données cliniques fiables
4. établir un diagnostic multiaxial selon le DSM-IV à la fois étoffé et nuancé
5. construire un plan de traitement qui comprend, au besoin, des éléments pharmacologiques, psychothérapeutiques, sociaux et des mesures d'encadrement, notamment en fonction de l'évaluation du risque de violence

Communicateur

Le résident pourra :

1. transmettre ses conclusions et recommandations au patient en termes clairs et adaptés au niveau intellectuel de celui-ci
2. rédiger un rapport d'évaluation (ou d'expertise) complet utilisant des terminologies compréhensibles par les différents demandeurs (avocats, juges, agents de probation, etc.)
3. adapter son langage au niveau de formation de ses interlocuteurs et des différents membres d'une équipe multidisciplinaire lorsqu'il communique ses observations cliniques
4. préciser à son entourage le risque de violence présenté par un patient en s'appuyant sur des données explicites

Collaborateur

Le résident sera en mesure de :

1. collaborer avec divers intervenants du système judiciaire dans l'évaluation de patients tout en respectant les principes de confidentialité
2. contribuer efficacement au travail d'une équipe multidisciplinaire en reconnaissant les compétences et responsabilités de chacun des membres
3. donner une opinion divergente avec tact et clarté
4. décrire (et comprendre) le fonctionnement du système judiciaire
5. travailler en collégialité avec ses collègues et les autres professionnels de la santé

Gestionnaire

Le résident saura :

1. organiser ses tâches académiques, administratives et cliniques de façon efficace
2. intégrer les démarches propres à une pratique réflexive dans son travail quotidien
3. respecter les délais imposés par la Cour pour la production des différents rapports
4. prioriser l'admission et l'évaluation des patients en tenant compte à la fois des impératifs cliniques et des contraintes administratives et légales
5. faire des recommandations visant à fournir des soins médicaux optimaux en maximisant l'utilisation des ressources existantes et en évitant un excès d'interventions coûteuses ou inappropriées

Promoteur de la santé

Le résident pourra :

1. identifier les conditions du patient pouvant avoir un effet favorable ou nuisible sur sa santé
2. soutenir le patient dans le changement des déterminants négatifs modifiables de sa santé, dans le maintien des déterminants positifs et dans l'observance du traitement
3. intercéder auprès des individus ou des groupes concernés pour diminuer la marginalisation de la clientèle psychiatrie-légale
4. favoriser et promouvoir des soins adaptés pour la clientèle psychiatrique dans les milieux carcéraux

Érudit

Le résident saura :

1. identifier ses besoins de formation à travers une pratique réflexive
2. identifier et présenter les données provenant d'une variété de sources pertinentes permettant de répondre à une question clinique spécifique
3. identifier et accéder aux sources d'informations spécialisées propre à la psychiatrie légale
4. présenter les principaux articles, cas de jurisprudence et les différentes mesures légales pouvant s'appliquer à la clientèle en expertise
5. résumer et analyser les points saillants de la littérature scientifique sur les problématiques médico-légales courantes
6. appliquer les connaissances acquises lorsqu'il recommande un plan de traitement
7. synthétiser ses connaissances de façon claire et choisir une stratégie d'enseignement adaptée lors d'activités destinées à des intervenants ou à des étudiants
8. s'intéresser à la recherche sur les différents facteurs de risque et sur la prévention de passage à l'acte violent chez la clientèle psychiatrique aux prises avec une problématique légale

Professionnel

Le résident saura :

1. s'acquitter des obligations médicales, légales et professionnelles d'un psychiatre, y compris l'aptitude à exercer la psychiatrie selon les lignes directrices du Code de déontologie de la profession
2. distinguer et respecter les rôles d'expert et de soignant
3. démontrer respect, empathie et compassion dans tous les aspects de son travail
4. faire preuve d'autonomie, d'un grand sens des responsabilités, de même que d'intégrité dans ses relations avec les patients et ses collègues
5. respecter l'opinion divergente d'un interlocuteur
6. refuser un mandat le cas échéant et (savoir) résister aux pressions susceptibles d'infléchir son opinion (considérations financières, enjeux narcissiques ou humanistes, contre-transfert, etc.)
7. chercher l'aide et les conseils nécessaires s'il est confronté à une situation qui dépasse ses capacités et accepter la rétroaction